



FÉDÉRATION DES GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES DE WALLONIE ASBL

Assemblée Générale extra-ordinaire du 11 Juillet 2023

Procès-verbal

Présences (5) :

- Frédéric de Dorlodot
- Bénédicte HUON
- Grégoire DUBOIS
- Sylvie BUFFIN
- Véronique RENOTTE

Procurations (19) :

- Roland DEWITT à Bénédicte HUON
- Luc Davister à un administrateur présent (mail)
- Christine LENOIR à Bénédicte HUON
- Vincent NEVE DE MEVERGNIES à Frédéric de Dorlodot
- Héloïse DUBOIS à Frédéric de Dorlodot
- Géraldine de Radiguès à Frédéric de Dorlodot
- Virginie BERQUE à Frédéric de Dorlodot
- Laurent LEROUX à Alain HECQ procuration non valable car Alain HECQ n'est pas membre effectif puisqu'il fait partie du personnel de la Fédération
- Véronique BURNOTTE à procuration libre
- Ann LOMMELEN à procuration libre
- Stefan LEDENT à procuration libre
- Real DUQUESNE à procuration libre
- Thierry DU PARC à procuration libre
- Philippe NAGELMACKERS à procuration libre
- Jérôme AUSSEMS à procuration libre
- Dominique NICOLAS à procuration libre
- Claire MARTIN à procuration libre
- Thierry DE LANNOY à procuration libre
- Miriam KUPPER à quelqu'un de la région ou à défaut à Vinciane Detienne

Inscrits à l'Assemblée Générale et/ou excusés (3) :

- Pierre DE TROOSTEMBERGH
- Georges Devis

Membres du personnel présents (1) :

- Claire PFUND (Directrice faisant fonction)



Le Président, Frédéric de DORLODOT, ouvre la séance à 11h00 et accueille les participants. Il fait l'état des procurations reçues, rappelle la définition d'un membre effectif pour les votes avant d'entamer l'ordre du jour tout en précisant que les convocations ont été envoyées par mail aux membres en ordre de cotisation dans le délai légal et que tous les documents étaient et sont à disposition dans la zone membre du site de la Fédération.

1. Modifications statutaires

Le document de proposition de modification des statuts a été mis à la disposition de tous les membres effectifs sur la zone membre.

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation liée au Nouveau Code des Sociétés et Associations, dont la date limite pour se mettre en règle est fixée au 31/12/2023, le Conseil d'Administration a travaillé, sous l'impulsion de Roland DEWITT, à la mise à jour des Statuts de la Fédération.

La proposition de modification des statuts, telle que travaillée, est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée du jour. Cette modification fera l'objet d'une publication au Moniteur Belge.

Le Président, Frédéric de Dorlodot, remercie l'ensemble des participants à l'Assemblée Générale et clôture la séance.

Frédéric de Dorlodot,

Président